

PROCEDURE RELATIVE AU PARRAINAGE CIVIL

Acte citoyen, le parrainage civil est l'engagement moral des parrain(s) et marraine(s) d'accompagner l'enfant dans les différentes étapes de sa vie et de suppléer les parents en cas de disparition de ces derniers. Il est également destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Né sous la Révolution Française (décret du 20 Prairial, an II – 8 juin 1794), il ne dispose d'aucune valeur juridique, l'engagement des parrain(s) et marraine(s) restant symbolique. Il s'agit néanmoins d'un engagement moral fort, prononcé devant le maire ou son représentant, officier d'état civil. Il ne peut de ce fait avoir une incidence juridique. Les familles devront pour cela établir une notification testamentaire auprès d'un notaire ou par sous-seing privé (art.398 du Code Civil)

Apprécié de nos jours comme un complément ou une alternative au baptême religieux, le baptême civil relève d'une démarche personnelle des parents et s'inspire des principes d'une laïcité moderne : liberté d'opinion et égalité civile des religions.

Dans ces conditions il a été décidé en l'absence d'un cadre juridique et d'un cérémonial préétabli la procédure suivante :

Les pièces à fournir :

- Acte de naissance de l'enfant ;
- Livret de famille des parents le cas échéant ;
- Justificatif de domicile (facture...) ;
- Photocopie recto-verso des pièces d'identité des parents, parrain(s) et marraine(s) ;
- Adresses et professions des parents, parrain(s) et marraine(s).

Afin de permettre une organisation optimale, le dossier devra être déposé un mois avant la célébration du parrainage civil.

Déroulement de la cérémonie :

Mot de bienvenue :

Mesdames, messieurs, les parents, la famille, les parrain et marraine du petit ...

Je suis très heureux de vous accueillir ici dans notre mairie de Guebwiller pour une cérémonie de *parrainage civil* ou *parrainage républicain*.

C'est un moment important qui traduit votre engagement familial par rapport à ... et votre volonté réfléchie et éclairée de l'inscrire et de l'engager dans le processus citoyen et républicain qui caractérise notre « vivre ensemble ».

Je voudrais vous en indiquer le sens.

Historiquement , le parrainage républicain est né sous la Révolution Française – exactement le 8 juin 1794 - . Il faut savoir d'abord qu'*il ne revêt aucune valeur juridique* même si ici à Guebwiller nous le consignons sous forme d'un **Acte de parrainage Civil** figurant dans un registre pour en garder trace dans notre service d'Etat Civil et dont je vous remettrai tout à l'heure un extrait.

L'engagement des parrain et marraine reste *un engagement symbolique et moral*, néanmoins fort parce que relevant d'une démarche volontaire, réfléchie et responsable. Fort également parce que prononcé devant un officier d'Etat Civil, maire ou son représentant, à l'occasion d'une cérémonie qui en souligne également l'importance.

De quoi s'agit-il ? A côté de la famille, premier cercle social dans lequel se développe l'enfant, l'idée est que des adultes d'un deuxième cercle en quelque sorte, choisissent librement la responsabilité d'accompagner l'enfant. Un accompagnement dans la durée, tout au long de son chemin de vie à lui, à travers le quotidien, les temps forts dans le bonheur et les difficultés qu'il ne manquera pas de rencontrer pour se construire lui, seul et unique mais aussi avec les autres. C'est la construction du petit Homme et déjà du petit Citoyen dont il est question dans cette démarche.

De façon très concrète le parrain et la marraine s'engagent aussi matériellement à apporter aide et réconfort à l'enfant tout au long de sa vie, à le soutenir en cas de difficulté matérielle et cela en particulier s'il devait être privé de ses parents voire de famille.

On le voit le parrainage républicain relève d'une démarche éducative, d'accompagnement à la parentalité; il est également de l'ordre de l'altruisme et de l'humanisme. Il n'a de sens que dans la durée.

Dans une société où les liens familiaux peuvent se distendre, où l'isolement et la précarité matérielle et psychologique sont parfois des réalités qui pèsent lourdement, où les repères existentiels peuvent manquer, le parrainage civil est aussi un acte citoyen. En choisissant librement de parrainer ainsi un enfant devenu leur filleul, le parrain et la marraine se manifestent de façon exemplaire comme porteurs de quelques unes des valeurs fondamentales de notre République.

On peut les en féliciter ici officiellement et les encourager dans la belle mission qu'ils se sont donnée.

Aujourd'hui, , par cette cérémonie de ton parrainage civil, nous te préparons la place de citoyen que tu occuperas à part entière le jour de ta majorité aidé en cela par tes parents bien sûr, mais aussi depuis aujourd'hui solennellement, par tes parrain et marraine.

Et je formule le vœu que ta vie personnelle et citoyenne soit riche, dense, heureuse, et qu'elle irradie tous ceux que tu fréquenteras et avec qui tu vivras.

A partir d'aujourd'hui, ... , avec ton parrain et ta marraine, te voilà déjà plus riche.

Lecture du questionnaire :

⇒ AUX PARENTS :

Monsieur et Madame **(nom)**

Demandez-vous pour votre enfant

(prénom - nom de l'enfant)

le parrainage civil dans le cadre des Institutions Laïques et Républicaines ?
(attendre le « oui »)

⇒ AU PARRAIN :

Monsieur **(prénom – nom)**

Consentez-vous à être le parrain civil de l'enfant

(prénom - nom de l'enfant)

(attendre le « oui »)

⇒ A LA MARRAINE :

Madame **(prénom - nom)**

Consentez-vous à être la marraine civile de l'enfant

(prénom - nom de l'enfant)

(attendre le « oui »)

⇒ **Je déclare (prénom – nom de l'enfant) Filleul(le) de la République**

Lecture de l'acte de parrainage

Signature de l'acte par les parents, marraine, parrain et l'officier d'état civil

Remise de l'extrait d'acte de parrainage civil aux parents, marraine et parrain

Remise d'un cadeau

Un très bel album « Mon parrainage Civil » offert par la Ville de Guebwiller que le nouveau petit citoyen pourra compléter illustrer et lire à sa guise avec l'aide éventuelle de ses parents, marraine et parrain

Fin de cérémonie

La responsabilité citoyenne est une conquête, elle est toujours à construire.

Pour cela notre humanité a été éclairée de tout temps par des « phares », je veux dire des écrivains , des poètes, des philosophes qui nous ont apporté des Lumières... pour un vivre ensemble humaniste, démocratique, respectueux des opinions des uns et des autres et pour ce qui est de notre République sous l'égide de sa belle devise :

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITE

Je voudrais pour clore cette cérémonie vous faire lecture de l'un de ces textes.

(Au choix un de ces textes ou tout autre à la guise de l'officier d'Etat Civil)

Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse. Héritière d'une histoire corrompue où se mêlent les révolutions déchues, les techniques devenues folles, les dieux morts et les idéologies exténuées, où de médiocres pouvoirs peuvent aujourd'hui tout détruire mais ne savent plus convaincre, où l'intelligence s'est abaissée jusqu'à se faire la servante de la haine et de l'oppression, cette génération a dû, en elle-même et autour d'elle, restaurer à partir de ses seules négations un peu de ce qui fait la dignité de vivre et de mourir. Devant un monde menacé de désintégration, où nos grands inquisiteurs risquent d'établir pour toujours les royaumes de la mort, elle sait qu'elle devrait, dans une sorte de course folle contre la montre, restaurer entre les nations une paix qui ne soit pas celle de la servitude, réconcilier à nouveau travail et culture, et refaire avec tous les hommes une arche d'alliance. Il n'est pas sûr qu'elle puisse jamais accomplir cette tâche immense, mais il est sûr que, partout dans le monde, elle tient déjà son double pari de vérité et de liberté, et, à l'occasion, sait mourir sans haine pour lui. C'est elle qui mérite d'être saluée et encouragée partout où elle se trouve, et surtout là où elle se sacrifie. C'est sur elle, en tout cas, que, certain de votre accord profond, je voudrais reporter l'honneur que vous venez de me faire.

Albert CAMUS « Discours de Suède » 1957

Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom

Sur toutes les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom ...

Sur la jungle et le désert
Sur les nids sur les genêts
Sur l'écho de mon enfance
J'écris ton nom

Sur les merveilles des nuits
Sur le pain blanc des journées
Sur les saisons fiancées
J'écris ton nom

Sur tous mes chiffons d'azur
Sur l'étang soleil moisi
Sur le lac lune vivante
J'écris ton nom

Sur les champs sur l'horizon
Sur les ailes des oiseaux
Et sur le moulin des ombres
J'écris ton nom

Sur chaque bouffée d'aurore
Sur la mer sur les bateaux
Sur la montagne démente
J'écris ton nom

Sur la mousse des nuages
Sur les sueurs de l'orage
Sur la pluie épaisse et fade
J'écris ton nom ...

Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer

Liberté.

Paul Eluard « Poésie et vérité » 1942

Au point de vue politique, il n'y a qu'un seul principe: la souveraineté de l'homme sur lui-même. Cette souveraineté de moi sur moi s'appelle **Liberté**. Là ou deux ou plusieurs de ces souverainetés s'associent commence l'État. Mais dans cette association il n'y a nulle abdication. Chaque souveraineté concède une certaine quantité d'elle-même pour former le droit commun. Cette quantité est la même pour tous. Cette identité de concession que chacun fait à tous s'appelle **Égalité**. Le droit commun n'est pas autre chose que la protection de tous rayonnant sur le droit de chacun. Cette protection de tous sur chacun s'appelle **Fraternité**. Le point d'intersection de toutes ces souverainetés qui s'agrègent s'appelle **Société**. Cette intersection étant une jonction, ce point est un noeud. De là ce qu'on appelle le lien social. Quelques-uns disent contrat social, ce qui est la même chose, le mot contrat étant étymologiquement formé avec l'idée de lien

Entendons-nous sur l'égalité; car si la liberté est le sommet, l'égalité est la base. L'égalité, citoyens, ce n'est pas toute la végétation à niveau, une société de grands brins d'herbe et de petits chênes; un voisinage de jalousies s'entre-châtrant; c'est, civilement, toutes les aptitudes ayant la même ouverture; politiquement, tous les votes ayant le même poids; religieusement, toutes les consciences ayant le même droit. L'Égalité a un organe: l'instruction gratuite et obligatoire. Le droit à l'alphabet, c'est par là qu'il faut commencer. L'école primaire imposée à tous, l'école secondaire offerte à tous, c'est là la loi. De l'école identique sort la société égale.

Victor HUGO « Les Misérables »
« Quel horizon on voit du haut de la barricade »

La République, l'idéal républicain, se fonde aujourd'hui sur quelques principes fondamentaux :

« Liberté, Egalité, Fraternité » bien sûr.

« **Liberté** » : chacun est libre de penser et d'agir comme bon lui semble, dans la limite de ne pas nuire à autrui et de ne pas enfreindre la loi, expression de la volonté générale. Mais aucun homme n'étant jamais libre *a priori*, ça ne peut être qu'une histoire de proclamation. Il n'y a pas de liberté si règnent la loi de la jungle et l'ignorance. Seules l'existence d'un groupe, la force d'un Etat sont à même de la garantir. Par le règne absolu de la loi, qui permet à chacun la sûreté physique et sociale, conditions pour vivre dignement et de s'élever selon son mérite. Mais aussi par l'instruction obligatoire, qui entend donner à chacun une autonomie de jugement.

« **Egalité** » : tous les citoyens sont égaux en dignité, en chances et bien sûr devant la loi, en droits comme en devoirs. Les distinctions de naissance, qu'elles soient sociales, ethniques ou religieuses, ne peuvent exister. Pour que l'égalité ne reste pas qu'une affirmation de principe, l'Etat doit s'engager à permettre à ce que chacun puisse exercer effectivement ce droit (et donc celui de s'élever socialement), en complétant les droits politiques par des droits sociaux (le premier étant le droit à l'instruction), en redistribuant les ressources communes, en donnant plus à ceux qui ont moins. Seules les inégalités fondées sur le mérite sont légitimes. « Egalité » ne signifie pas « identique ».

« **Fraternité** » : tous les citoyens ont un devoir de solidarité les uns envers les autres, l'intérêt général, donc de tous, primant sur un égoïste chacun pour soi. La fraternité se fonde ainsi autour d'une communauté unie par un idéal, le bien commun, transcendant les différences et les intérêts de chacun. En pratique, cette fraternité est censée permettre à chacun d'accéder à une existence digne et souveraine, et ainsi de jouir pleinement de ses droits les plus élémentaires (liberté et égalité, en premier lieu). Dans cette optique, l'Etat intervient dans l'économie, s'engage dans une redistribution des richesses, et établit des services publics, qui mettent au service de tous ce qui l'intérêt de tous.

Plus qu'une devise, ce célèbre triptyque est surtout une philosophie cohérente, qui donne ses bases à l'idéal républicain. Pas de liberté sans égalité, pas d'égalité sans liberté, mais surtout pas de liberté et d'égalité sans fraternité, qui lui donne corps.

In « La république, un idéal et un combat »